L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

Où s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

Vente pour Effectuer un Partage.

Jeudi, 16 février 1905.

Propriété de Valeur,

Centre Commercial.

132 RUE CARONDELET,

Entre les rues Canal et Commune, lieu borné par la rue St-Charles.

Aussi Propriétés rue du Camp, Près du Site de la Nouvelle Poste.

EN VERTU d'un décret en partage dans le procès d'Ellen A. Gilmore et als vs Thomas N. Gilmore et als, No 73,558—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le procédera à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 16 février 1905, à midi, des propriétés ci après décrites, aux termes et conditions ci-dessous mentionnées, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, etc., y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St. Charles, Canal et Commune, désigné comme lot No 7, sur un plan fait par Hugh Grant, voyer, daté le 10 février 1841 et annexé à un acte passé pardevant Felix Grima, ancien notaire le 12 février 1841, d'après lequel dit lot mesurant en mesure anglaise vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, par cent pieds et deux pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No six, cent pieds et sept lignes sur la ligne du lot No huit et dix huit pieds et trois pouces de largeur dans le fond, lequel fait face sur une allée treize pieds deux pouces et quatre lignes de large et a son ouverture sur la rue Commune et treize pieds de largeur sur l'issue du fond, laquelle a été cédée en usage commun dudit lot No sept, aux lots Nos six et huit inclusivement.

Les améliorations consistant en un magasin en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, loué $200 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., appartenant ou dépendant à cela, situé dans le faubourg Ste-Marie, maintenant Premier District de cette ville, étant le lot No trente de l'îlet borné par les rues Camp, Julie, St. Charles et Girod, mesurant vingt sept pieds de face à la rue Camp par cent quarante neuf pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, faisant face dans le fond de la rue Church, le tout en mesure américaine, d'après un plan fait par Louis Briagier, voyer général, daté le 19 janvier 1836 et déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistant en une grande résidence en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, loué $50 par mois.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord, maintenant premier district de cette ville, borné par les rues Camp, Delord et l'avenue Howard, l'avenue St Charles et la rue Calliope, ayant en mesure américaine vingt deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles ; ledit lot de terre est désigné comme lot E sur un devis par Edgar Pilie, voyer, daté le 2 février 1906.

Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques à deux étages, connu comme 1031 rue du Camp, occupé par F. Namias, comme magasin de fruits, loué au taux de $25 par mois et formant avec la propriété décrite, un magasin et résidence double.

4° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Camp, Delord et l'avenue Howard, avenue St Charles et la rue Calliope, ayant en mesure américaine vingt deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles ; ledit lot de terre est désigné comme lot E sur un devis par Edgar Pilie, voyer, daté le 2 février 1906.

Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques à deux étages, connu comme 1031 rue du Camp, occupé par F. Namias, comme magasin de fruits, loué au taux de $25 par mois et formant avec la propriété décrite, un magasin et résidence double.

5° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Camp, Delord et l'avenue Howard, l'avenue St Charles et la rue Calliope, ayant en mesure américaine vingt deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles ; ledit lot de terre est désigné comme lot E sur un devis par Edgar Pilie, voyer, daté le 2 février 1906.

Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques à deux étages, connu comme 1031 rue du Camp, occupé par F. Namias, comme magasin de fruits, loué au taux de $25 par mois et formant avec la propriété décrite, un magasin et résidence double.

6° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St. Charles, Canal et Commune, désigné comme lot No 7, sur un plan fait par Hugh Grant, voyer, daté le 10 février 1841 et annexé à un acte passé pardevant Felix Grima, ancien notaire le 12 février 1841, d'après lequel dit lot mesurant en mesure anglaise vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, par cent pieds et deux pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No six, cent pieds et sept lignes sur la ligne du lot No huit et dix huit pieds et trois pouces de largeur dans le fond, lequel fait face sur une allée treize pieds deux pouces et quatre lignes de large et a son ouverture sur la rue Commune et treize pieds de largeur sur l'issue du fond, laquelle a été cédée en usage commun dudit lot No sept, aux lots Nos six et huit inclusivement.

Les améliorations consistant en un magasin en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, loué $200 par mois.

7° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., appartenant ou dépendant à cela, situé dans le faubourg Ste-Marie, maintenant Premier District de cette ville, étant le lot No trente de l'îlet borné par les rues Camp, Julie, St. Charles et Girod, mesurant vingt sept pieds de face à la rue Camp par cent quarante neuf pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, faisant face dans le fond de la rue Church, le tout en mesure américaine, d'après un plan fait par Louis Briagier, voyer général, daté le 19 janvier 1836 et déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistant en une grande résidence en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, loué $50 par mois.

[Le 2e certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord, maintenant premier district de cette ville, borné par les rues Camp, Delord et l'avenue Howard, l'avenue St Charles et la rue Calliope, ayant en mesure américaine vingt deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot de terre est désigné comme lot E sur un devis par Edgar Pilie, voyer, daté le 2 février 1906.]

Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques à deux étages, connu comme 1031 rue du Camp, occupé par F. Namias, comme magasin de fruits, loué au taux de $25 par mois et formant avec la propriété décrite, un magasin et résidence double.

Les plans des propriétés ci-dessus peuvent être vus à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne et tous renseignements seront fournis avec plaisir par Morgan et Pedersen, agents de Propriétés Foncières et Encanteurs, 231, rue Carondelet.

WILL. J. MORGAN, Encanteur.

15 jan—15 22 29 — fév 5 12 14 16

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide enseignure Commerciale No 1201 rue Decatur à l'enseignure de la rue Hôpital.

Dans la succession de Veuve Marine Jacques Jartoux.

No 74,880—Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division B.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—JEUDI, le 23 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 20 janvier 1905, par l'Hon. Fred D. King juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rue Hôpital, Decatur, Chartres et Quartier, lequel dit lot mesurant vingt et un pieds onze pouces de face à la rue Decatur sur soixante et onze pieds, un pouce et quatre lignes de profondeur et façade à la rue Hôpital.

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour assurer la collection des billets, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1905, en sus et au-dessus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Robert P. Upton, notaire, un dépôt 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY, Encanteur.

Charles I. Dénéchaud, avocat.

22 janv—22 29—fév 5 12 19 22 23

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ENCOIGNURE ROYALE ET LIZARDI.

JOSEPH PAYSSE VS Mme SAMUEL HUGHES.

No 74,033. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido, MERCREDI, le 15 février 1905 il sera vendu à midi, à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sans les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en pleine cour le 3 janvier 1905, ledit jugement signé en pleine Cour le 10 janvier 1905, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, Dauphine, Dorsiat et Lizardi, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9 de l'îlet No 8 les dits lots mesurant, à savoir : le lot No 9 formant l'encoignure Royale et Lizardi mesure 28 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale par 122 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Lizardi, les lots Nos 6, 7 et 8 mesurant chacun 26 pieds, 7 lignes de face à la rue Royale par une profondeur de 122 pieds 5 pouces et 2 lignes. Les améliorations comprenant un cottage ayant 5 chambres, hangar, puits et citerne, désignée par le No 709 rue Lizardi.

Termes et conditions—Le montant en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an garanti par hypothèque spéciale sur ladite propriété, la balance du crédit devant porter intérêt à 8 0/0 par an à partir de la date d'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1904 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Le montant du crédit devra être garanti par toutes les clauses de garanties usuelles et habituelles. L'acquéreur devra déposer 20 0/0 du prix de l'adjudication avec l'encanteur pour garantir son achat. Acte de vente pardevant Robert Lagier notaire public, aux frais des acquéreurs.

E. J. Morel, Walter L. Gleason avocats. 15 jan—15 22 29—fév 5 12 15

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence à deux étages bien située et désirable,

Dans un Voisinage Aristocratique,

1315 AVENUE JACKSON,

Entre les rues Colisée et Chestnut.

SUCCESSION DE HENRY J. LEOVY.

No 68,712—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, 14 MARS 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encadre publique en vertu d'un ordre daté le 6 février 1905 par l'Hon. W. S. Somerville juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue Jackson, les rues Josephine, Colisée et Chestnut, et mesurant 60 pieds de face à l'Avenue Jackson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, la dite portion de terre commençant à un point sur l'avenue Jackson, 60 pieds de l'encoignure de l'Avenue Jackson et de la rue Chestnut et est en mode de tout le lot numéroté 4 et une partie des divers lots numérotés 3 et 5 sur un plan fait par Hugh Grant, voyer, daté le 20 mars 1846, et déposé pour référence en l'étude de L. E. Heaney, alors un notaire dans la paroisse Jefferson, dans cet Etat. Les améliorations sont désignées par le No 1315 Avenue Jackson, et comprenant une résidence en bois à deux étages et mansarde retirée de la banquette et contenant vestibules, environ 12 chambres, chambres à bain, etc. La maison est en bon état, garnie et laquisée, manteaux de cheminées dans les chambres principales et est située dans un des voisinages les plus aristocratiques du quatrième district. La maison peut être inspectée avec une carte de l'encanteur tous les jours, de 1 à 4 heures p. m.; une belle résidence ou un placement payant.

Conditions—Un tiers au plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans, représentée par des billets de l'acquéreur, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'acte de vente et hypothèque devant contenir les clauses de non aliénation et confession de jugement, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité ; les taxes de 1905 devant être payées par l'acquéreur, un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 fév—11 12 19 26—mars 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

COURSE UNE EXPLOITATION

En Pleine Activité.

Une des buvettes les mieux situées dans la ville, ensemble avec le "stock" en main, la clientèle et le bail expirant le 30 septembre 1906.

139 rue Royale, à l'encoignure de la rue Iberville, occupée au Restaurant Fabacher.

Succession d'Emile Baumann.

No 75,388—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

VENDREDI, le 17 février 1905 à 11 heures a. m., sur les lieux 139 rue Royale, à l'encoignure de la rue Iberville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 10 février 1905, par l'Hon. John St. Paul, juge de la susdite cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir :

Le clientèle, le stock en marchandise et le bail des lieux 139 rue Royale, à l'encoignure de la rue Iberville, occupé comme une buvette par le défunt Emile Baumann.

Renseignements complets avec les encanteurs. Une excellente occasion pour se procurer une bonne affaire payante dans le cœur de la ville.

Condition—Comptant.

F. J. Dreyfous, A. D. Danziger, avocats.

11 fév—11 12 14 15 à date

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Leda Gauche.

No 72,524—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet.—MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 3 janvier 1905 et signé le 10 janvier 1905 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 174, borné par les rues Feydras, Camp, Berth et Church (autrefois St-Francis), mesurant environ 150 pieds de face sur chacune des dites rues.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1905 en sus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant C. T. Soulat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 janv—14 15 22 29—fév 5 12 14

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

E. A. ANDRIEU.

— Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES

626 rue Gravier

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à Deux Etages Splendidement Située,

4220 RUE PRYTANEE,

Entre Berlin et Milan (Ilet rue Perrier).

A L'ENCAN, JEUDI 9 MARS 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre de l'Hon. Wm A. Bell, arbitre en Banqueroute, dans l'affaire des Mme Wm C. Lowe, en banqueroute. No 593, Cour de District des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, ledit ordre adressé à J. L. Onorato Encanteur, et daté et signé le 30 janvier 1905, je vendrais à l'enchère publique, la propriété foncière ci-dessous décrite :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Milan, Berlin et Perrier, ledit lot étant connu comme lot 8 dans l'îlet 39 9, mesurant 30 pieds de face à la rue Prytanée sur 190 pieds de profondeur.

Les améliorations consistant en une résidence en bois à deux étages, contenant salon, salle à manger, 4 chambres à coucher, bain, cuisine, dépenses, chambre pour malle.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905, payer pour l'acte de vente pardevant Edward Rightor, Esq., notaire public et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur.

Ivy G. Kittredge, Esq., Avocat. Bureau 303 rue Baronne.

5 fév—5 12 19 26—mars 5 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, Nos 1527-29 rue Bourbon. Maison Triple, Nos 1636-38-40 rue Bourbon. Cottage Simple, No 1756 rue N. Remparts. Rangée Triple, Nos 1758 60 62 Rue N. Remparts.

A l'Encan, MARDI le 28 février 1905 à Midi, à la Bourse, 311 rue Baronne

Toutes ces propriétés se louent régulièrement et feront un placement No 1 pour un acquéreur de moyens limités.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 18 janvier 1905, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 28 février 1905, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, dans l'affaire de la succession de Jeanne Claude Gaillet, dossier No 74,943 la propriété immobilière ci après décrite :

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon (autrefois Bagatelle), Dauphine (autrefois Grande Hommes), Bourgogne (autrefois Grape) et Toute (autrefois Union), le dit lot mesurant soixante pieds de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle), sur une profondeur de trente pieds, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1527—29 rue Bourbon.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges avantages et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nord Rompart (autrefois Remparts), St Antoine, Bourgogne (autrefois Grape) et Kerlerec ; ledit lot de terre mesurant en (mesure américaine) soixante quatre pieds neuf pouces de face à la rue Nord Rompart (autrefois Remparts) sur soixante pieds de profondeur et façade à la rue St Antoine, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1756 et 1758, 1760 et 1762 rue Nord Rompart, devant être vendues séparément.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nord Rompart (autrefois Remparts), Bourbon (autrefois Bagatelle), Bourgogne (autrefois Grape) et St Antoine, lequel dit lot de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Nord Rompart sur une profondeur et façade de soixante pieds à la rue Bourbon et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1636 1638 et 1640 rue Bourbon.

Conditions—Un tiers au plus comptant et la balance devant être payée en un et deux ans en montants égaux, la portion de crédit étant représentée par des billets des acquéreurs, portant sept pour cent d'intérêt par an, payable annuellement et devant être garantis par lien de vendeur sur la propriété, le transfert de la police d'assurance, et par une stipulation pour dix pour cent (10 0/0) honoraires d'avocat en cas de défaut de paiement, et toutes les clauses nécessaires propres et usuelles de sécurité.

Les actes de ventes devant être exécutés par F. D. Charbonnet notaire de cette paroisse, aux frais des acquéreurs respectifs, lesdits acquéreurs seront aussi requis de payer les taxes pour l'année 1905 aussi bien que les frais de l'acte et de déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec

BERNARD TITCHE, Esq. Avocat. J. L. ONORATO Encanteur,

22 jan—22 29 - fév 5 12 19 26 28 Bureau 303 rue Baronne.

ANNONCE JUDICIAIRE

PROPRIETE DU QUATRIEME DISTRICT A L'ENCAN!!

LA RANGÉE DE QUATRE RESIDENCES Nos 2627-29 31-33 Rue Rousseau, celle Quatrième, 4) sera vendue à l'Enchère Publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne MARDI, le 14 FEVRIER, à MIDI

SUCCESSION DE FREDERICK S. LYON

No 74,241—DIVISION E—COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, ledit ordre daté le 23 novembre 1904 je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des propriétés Foncières, 311 rue Baronne MARDI, le 14 février 1905, à midi la propriété ci-après—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, désignée par les Nos 1 et 2, de l'îlet No 11 (maintenant 49) borné par les rues Rousseau, Quatrième, Troisième et St Thomas (autrefois Fallon) d'après le plan No 58 dans les registres de G. H. Stringer, ancien notaire ; ledits lots mesurant comme suit, à savoir Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Rousseau et Quatrième et mesurant 32 de face à la rue Rousseau sur 118 10 de profondeur et façade à la rue Quatrième, et le lot No 2 31, 9 de face à la rue Rousseau sur 118 10 de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations sont connues comme les Nos 2627—29—31—33 rue Rousseau.

Conditions — Un tiers au plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a à un an et deux ans de crédit à l'option dudit acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt à la date de l'adjudication le même devant être garanti avec 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de nécessité d'un procès pour en forcer le paiement de cela par le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les taxes de 1904 et 1905 devant être payées par les acquéreurs en plus et au dessus du prix de l'adjudication, 10 pour cent dudit prix devant être déposé avec l'encanteur au moment de la dite adjudication et les bâtisses sur les dites propriétés devant être assurées par les acquéreurs l'assurance devant être payée en cas de feu aux porteurs des billets devant être fournie par les acquéreurs en reconnaissance de la portion de crédit du prix. Les actes de vente devant être exécutés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO.

P. A. Ducros, avocat. Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

F. D. Charbonnet, notaire 13 janv—13 15 22 29—fév 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE, 1108-10 RUE ST-PHILIPPE,

Bagues en Diamants et Rubis, Bracelets en Or, Boucles d'Oreilles et Autre Bijouterie.

A l'Encan, MARDI le 14 FEVRIER 1905 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans ledit ordre daté et signé le 11 janvier 1905, et adressé à J. L. Onorato Encanteur, dans l'affaire de la succession de Laura Lange, Dossier No 74,569 je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété immobilière et mobilière, ci après

La moitié indivis d'intérêt dans un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Chartres, St-Claude et Romparts, et des grêl par le No 113, mesurant en mesure française 30 pieds plus ou moins, de face à la rue St Philippe sur 62 pieds, plus ou moins, de profondeur, borné sur le côté vers la rue Romparts, par la propriété d'Alexandre Pellegrini, et sur le côté vers la rue St-Claude par la propriété de Nicholas R. Théard, et dans le fond par la propriété de Mme Moran. Les améliorations consistent en un cottage double, contenant de chaque côté six chambres, et connues comme les Nos 1108-10 rue St-Philippe. Loué au taux de $22 par mois.

La propriété mobilière comprenant

1 bague en diamantes de diamant et rubis,	1 boîte de bagues	1 paire de bracelets d'oreilles antiques.
1 boîte combo, divers bijoux,	1 épingletta en diamant,	1 paire de vieux bracelets en or,
1 petite boîte de divers bijoux,	1 paire de boucles d'oreilles en rubis,	1 broche.

Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant. Pour la propriété foncière, un tiers au plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1905. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Julian B. Habens, notaire.

Les plans sont à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne

15 jan—15 22 29- fév 5 12 19 21

Succession de Joseph Lobstein.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74,921 —Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Albert Lobstein, administrateur de cette succession, ne devraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Charles Rosen, avocat.

9 fév—9 12 18

VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

Succession d'Elizabeth Klostermann, défunte femme de John H. Stroebel.

No 74,819—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Div. C, daté le 12 janvier 1905 et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique le 21 février 1905 à midi, à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne.

1° 1119 et 1121 rue Tours.

Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le 3me district de cette ville, dans l'îlet No 388, borné par les rues Tours (anciennement Union), Français et Claude et Marais, laquelle dite portion de terre fait une partie du lot No 210 dans l'îlet No 19, sur un plan original du fond du faubourg Marigny et, laquelle dite portion de terre est marquée par la lettre D, sur un certificat d'arpentage de J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Adolphe Dreyfous, ancien notaire en cette ville le 24 janv 1892, et mesurant en mesure américaine 32 pieds de face à la rue Tours par 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoise contenant de chaque côté 3 chambres et cuisine, le côté 1119 contenant une cuisine extra, dans chaque cour se trouve hangar, citerne, etc.

2° Nos 616 et 618 rue Galvez. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, désigné par le numéro 18, dans l'îlet No 517 borné par les rues S. Galvez, Perdido, Poydras et S. Johnson, sur un devis annexé à un acte passé le 1er mai 1878 pardevant O. Morel, ancien notaire en cette ville, d'après lequel devis ledit lot mesurant trente deux pieds neuf pouces de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoise, contenant trois chambres de chaque côté, et cuisine, dans la cour se trouve un grand hangar, citerne, etc.

Termes et conditions de la vente— Un tiers au plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou en un et 2 ans à l'option de l'acquéreur la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1905. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Julian B. Habens, notaire.

Les plans sont à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne

15 jan—15 22 29- fév 5 12 19 21

Succession de Joseph Lobstein.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74,921 —Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Albert Lobstein, administrateur de cette succession, ne devraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Charles Rosen, avocat.

9 fév—9 12 18

AVIS AUX CREANCIERS

In re Red River Line.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 73 191—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte présenté par Frank E. Scovel, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. W. S. Benedict et Jno. D. Grace, avocats. 11 fév—11 15 20

Wm D. Seymour versus John L. Byrne Co Ltd

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74,607—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le 1er compte trimestriel présenté par Alfred W. Byrne, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Benitez & Manion, avocats.

5 fév—5 9 14

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Quatrième District,

No 2820 rue Saratoga,

Près de l'avenue Washington.

Dans l'affaire de la Succession de Wm Thompson, Sr

No 75,059—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. PAUL